

land ne génère pas d'électricité; il est alimenté par le réseau *Mersey* qui puise son énergie aux chutes Cowie. Il dessert la ville de Liverpool, la vallée de la Calédonia et les endroits environnants et fournit l'énergie à une scierie. Le réseau *Mersey* alimente une pulperie et papeterie à Brooklyn, dans le comté de Queens. Le réseau *Mushamush* vend de l'énergie en gros et en détail dans le comté de Lunenburg. Le réseau *Roseway* vend en gros à la ville de Shelburne et en gros et en détail à celle de Lockeport et ses environs, et le long de la côte jusqu'à Port-Clyde et les environs. Le réseau *Sheet Harbour* alimente le réseau d'Antigonish et la ville de Truro par l'entremise de la Commission Electrique du comté de Pictou à qui il vend son électricité en gros. Il alimente également une pulperie de Sheet Harbour et vend en détail à Sheet Harbour même et dans les vallées de Musquodoboit et de Stewiacke. Le réseau *St. Margaret* vend de l'électricité en gros et en détail à Halifax et aux environs, y compris les districts de Hammond Plains, Prospect, Seabright, Beechville, le lac des Cinq-Iles, l'anse Peggy et le lac Lewis. Le réseau *Tusket* vend en gros à Yarmouth et alimente les Cosmos Imperial Mills, Limited, à Yarmouth.

Le contrôle des ressources hydrauliques de la province relève de la Couronne et s'exerce en vertu de la loi des eaux de la Nouvelle-Ecosse. La Commission paye les honoraires réguliers pour la captation dans les mêmes proportions que les autres qui jouissent de ces privilèges.

La Commission est financièrement indépendante; elle rachète à même ses revenus ses propres obligations qui sont un item de dépenses. La Commission a emprunté du gouvernement dans le passé pour son capital initial, mais elle a le droit d'émettre des obligations et des débetures garanties par le Gouverneur en Conseil. Elle a inauguré cette pratique vers la fin de 1938 avec une émission initiale de \$1,000,-000 d'obligations en série.

Le bilan au 30 novembre 1939 montre un actif fixe de \$16,087,305; des installations en cours d'une valeur de \$263,375; un actif courant de \$205,442; une réserve pour éventualités et renouvellement de \$995,993; une réserve pour caisse d'amortissement de \$1,930,587. La réserve totale accumulée est de \$3,032,381.

**Nouveau-Brunswick.**—La Commission de l'Énergie Electrique du Nouveau-Brunswick a été incorporée en vertu de la loi sur l'énergie électrique de 1920. Elle possède et exploite les centrales génératrices suivantes:—

Centrale.	Genre.	Capacité. h.p.
Musquash.....	Pouvoir hydraulique.....	11,000
Grand-Lac.....	A vapeur.....	15,000
Kouchibouguac.....	Pouvoir hydraulique.....	200
Grand-Manan.....	Diesel.....	200
St-Quentin.....	Diesel.....	65
Total.....		26,465

La Commission achète aussi de l'énergie afin de pouvoir desservir le village de Port-Elgin et la région rurale avoisinante. Les districts ruraux situés à l'est et à l'ouest de Dalhousie obtiennent leur électricité de la Gatineau Power Company, à Dalhousie.

Les établissements de Musquash, Grand-Lac et Kouchibouguac sont raccordés et fonctionnent en parallèle en tout temps.

*Lignes de transmission.*—Le réseau de transmission se compose d'une ligne de 66,000 volts entre Musquash et Moncton, et de quatre lignes dont deux de 33,000 volts jusqu'à Fredericton, une de 66,000 volts jusqu'à Newcastle et une de 66,000 volts jusqu'à Moncton. En plus, la Commission a déjà construit 12 milles d'une ligne de 66,000 volts devant relier Grand-Lac à l'île Coles. Elle projette d'étendre cette ligne jusqu'à St. John pour répondre à la demande croissante de la région.